

POLLUTION AU CHROME 6 À AIRBUS : IL FAUT UN PLAN DE SURVEILLANCE PERMANENT ET INDEPENDANT

Les rapports des services environnementaux de l'Etat (DREAL) indiquent **des dépassements significatifs des seuils de Chrome 6 sur le site Airbus Atlantic de Saint-Nazaire.**

Le Chrome 6 est une substance hautement toxique, reconnue comme **cancérogène** et utilisée par Airbus dans les ateliers de peinture par dérogation à son interdiction européenne.

Des contrôles réalisés du 20 au 23 mai 2025 par la société DEKRA et portés à la connaissance de la DREAL en 6 août 2025 font état d'**émissions dépassant 100 fois les seuils réglementaires**, émissions encore mesurées en dépassement en août.

Depuis, la Préfecture de Loire Atlantique assurait le 16 septembre dans un communiqué un retour à la normale, après une mise en demeure de l'industriel.

Cette situation est une alerte sanitaire majeure qui concerne la santé des salariés comme des riverains.

Je m'associe aux demandes des différentes associations de riverains : **une transparence totale doit être faite sur ces mesures**, alors que la surmortalité par cancers des hommes dans le bassin nazairien ne cesse d'augmenter, atteignant près de 42% en 2022.

L'ensemble des mesures effectuées par la société DEKRA, comme celles qui ont suivi par la DREAL et à venir doivent être rendues publiques immédiatement.

Il convient par ailleurs d'expliquer la raison des **délais constatés** entre le contrôle de mai et leur communication à la DREAL presque 3 mois plus tard.

Un plan de surveillance permanent et indépendant doit impérativement être mis en place pour prévenir tout nouvel incident pour la population, ainsi qu'une **enquête plus approfondie** sur la durée d'exposition au-delà des seuils réglementaires pour garantir notamment la **protection** des salariés exposés.

La santé des salariés et des riverains ne doit pas être la variable d'ajustement de l'emploi industriel. C'est ensemble que les deux se construisent.

